



Problème avec location gérance

Par **yanos**, le **16/09/2016** à **19:29**

Bonjour,

J'ai mis ma crêperie en location gérance. le gérant est parti et a radié son EIRL avant le terme du contrat de location gérance et évidemment sans régler les loyers du pour la gérance mais aussi les loyers du local et tous les fournisseurs. Comment faire pour déclarer ma créance ?

Par **yanos**, le **19/09/2016** à **14:39**

Bonjour et merci pour votre réponse. Il n'y a eu aucune procédure à ma connaissance il a tout bonnement cessé son activité par simple radiation.